

AUJOURD'HUI

Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais
Pas de procédure dans la Somme, l'Oise et l'Aisne

DEMAIN

Fin d'alerte sur persistance prévue dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais
Pas de procédure dans la Somme, l'Oise et l'Aisne

Avant-hier 29/05/2018	Hier 30/05/2018		Aujourd'hui 31/05/2018	Demain 01/06/2018
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³	Polluants et seuils dépassés en µg/m ³	Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Polluants et seuils prévus en µg/m ³	Polluants et seuils prévus en µg/m ³
Particules PM10	Particules PM10		Particules PM10	Particules PM10
Moyenne journalière	Moyenne journalière		Moyenne journalière	Moyenne journalière
50	50	Nord	50	
50	50	Pas-de-Calais	50	
		Somme		
		Aisne		
		Oise		

Légende En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2^{ème} niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1er niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

µg/m³ : Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Eviter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur et **reporter les activités** qui demandent le plus d'effort

Eviter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

- En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Eviter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Eviter les sorties durant l'après midi

Pour la population générale : Réduisez les activités physiques et sportives intenses

Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'utiliser **les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage **ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.**

Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) **sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.**

Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.**

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont concernés par cet épisode de pollution. Le littoral entre Calais et Dunkerque est particulièrement touché.

Cet épisode de pollution s'explique par des niveaux de concentrations élevés en lien avec une stagnation des masses d'air et d'une forte humidité de l'air. Actuellement, les concentrations restent stables au-dessus du seuil.

Au vu des conditions météorologiques (levée des brumes, changement de direction de vent, vent plus soutenu) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations de particules en suspension devraient rester diminuer demain et passer sous le seuil d'information et de recommandation.

Pour connaître les mesures engagées par les Préfets, consultez le site de votre Préfecture

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
<p>www.atmo-hdf.fr</p> <p>06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais)</p> <p>06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme)</p> <p>S'abonner gratuitement aux alertes.</p> <p>Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données.</p> <p>Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les</p>	<p>http://www.prefectures-regions.gouv.fr</p> <p>03 20 30 59 59 (préfecture Nord)</p> <p>03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais)</p> <p>03 22 97 80 80 (préfecture Somme)</p> <p>03 23 21 82 82 (préfecture Aisne)</p> <p>03 44 06 12 34 (préfecture Oise)</p>	<p>https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/</p> <p>03 62 72 86 27</p>
		